CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E125495** **VALABLE JUSQU'AU** **16/03/2024**

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2014

Raison sociale : ADAM CHRISTOPHE

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

14 RUE JEAN LEDUBY
35450 VAL D'IZE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2014B01084

Siret : 802 946 582 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5001233-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62364816

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62364816

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 09 83 95 81 73 **Fax :**

Portable : 06 10 45 32 54

Responsabilité légale :
ADAM CHRISTOPHE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : christophe.adam35@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 359 833 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	3	17/03/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.